



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMEUIL

Séance du 27 février 2018

Nombre des Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

L'an deux mil dix huit le 27 février

Le Conseil municipal de la commune de LIMEUIL

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude HERVÉ, Maire

Date de convocation du Conseil municipal le 21 Février 2018

PRESENTS : Laurence NINNIN – Nicole HULOT – Hélène MERINO - Jean Claude HERVÉ – Dominique RICHARD – Bruno DURAND – Johannès VAN STRIEN – Francis MARIN – Michel FOUILLET

ABSENTS : Benoît BOUSSIQUET a donné procuration à Bruno DURAND
Laetitia MARTINS DA COSTA a donné procuration à Dominique RICHARD

Secrétaire de séance : Francis MARIN

Divers :

Il est proposé de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

-Contrat parcours emploi compétences (PEC)

-Contrat à durée déterminée

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 24 janvier 2018 :

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 janvier 2018.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité des membres votants.

1 – Ouverture de crédits sur le budget principal et sur le budget du service AEP :

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dans lequel il est spécifié que la Collectivité Territoriale peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette avant le vote du budget.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir régler des factures sur la section d'investissement du budget principal avant le vote du budget, il est nécessaire de faire une ouverture de crédits en dépenses d'investissement de la façon suivante :

2183 « matériel informatique » 5 903,00 €

2313 « construction » 3 300,00 €

2315 201801 « installation technique » 40 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants, accepte cette ouverture de crédits d'un montant de 49 203,00 € sur le budget principal.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir régler des factures sur la section d'investissement du budget du service AEP avant le vote du budget, il est nécessaire de faire une ouverture de crédits en dépenses

d'investissement de la façon suivante :

2315 « installation matériel et outillage » 30 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants, accepte cette ouverture de crédits d'un montant de 30 000,00 € sur le budget du service AEP.

2 – Installation des compteurs linky :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier de soutien du droit de l'administré de refuser les compteurs linky émanant d'un collectif contre la pose des compteurs linky. Le conseil municipal prend acte qu'il ne peut pas s'opposer juridiquement au déploiement sur son territoire des compteurs linky. Cependant considérant les interpellations d'administrés signifiant des problématiques rencontrées lors de la pose des compteurs, des conséquences personnelles lourdes de santé liées à l'électro sensibilité de certaines personnes, pouvant justifier leur refus d'installation d'un compteur linky à leur domicile, la pose des compteurs linky serait entachée d'illégalité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 6 « absentions » 0 voix « contre » et 5 voix « pour » décide de demander à la société ENEDIS :

- d'informer les abonnés avant d'installer les compteurs linky,
- d'écouter, de prendre en compte et de respecter la volonté des personnes qui refusent l'installation à leur domicile des compteurs linky.

3 – Contrats d'assurances :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a contacté les cabinets d'assurances de la MAIF et de GROUPAMA afin de réaliser des devis pour les différents contrats d'assurances de la commune. Des devis vont également être demandés au cabinet d'assurances AXA qui est déjà assureur de la commune. Lorsque tous ces devis seront adressés à la mairie, une décision sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

4 – Subventions aux associations :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il a reçu de nouvelles demandes de subventions de la part des associations suivantes :

- SOS Chats libres
- Les retraités agricoles
- La FNATH
- Fibromyalgie Sud-Ouest.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas verser de subvention aux associations citées ci-dessus.

Ensuite Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le montant des subventions attribuées habituellement aux diverses associations.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'attribuer à :

- | | | |
|---|--|------------------------------|
| - Comité des Fêtes : | 1 100,00€ | 8 voix Pour |
| (Mrs DURAND, Président Dominique RICHARD, Vice-Président et Benoît BOUSSIQUET secrétaire, ne prennent pas part au vote) | | |
| - La Boule du Confluent : | 150,00 € | 11 voix Pour |
| - Amicale Laïque du RPI des deux rivières : | 250,00 € | 11 voix Pour |
| - Les anciens des Plus Beaux Villages de France : | 300,00 € | 11 voix Pour |
| - Potiers en Périgord : | 300,00 € | 11 voix Pour |
| - Amicale des sapeurs pompiers du Bugue : | 150,00 € | 10 voix Pour |
| (Mr Michel FOUILLET sapeur pompier bénévole à la caserne du Bugue ne prend pas part au vote) | | |
| - Anciens combattants : | 50,00 € | 11 voix Pour |
| - Amicale de chasse | 80,00 € | 1 abstention et 10 voix Pour |
| - Rives d'Art : | 300,00 € | 11 voix Pour |
| - Club Pyramide : | Pas de subvention, mise à disposition gracieusement d'une salle lors du tournoi. | |
| - Restos du cœur antenne du Bugue | 250,00 € | 11 voix Pour |
| - Association des donneurs de sang du Bugue : | 50,00 € | 11 voix Pour |

5 – Convention avec le tresseur de paille :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler la convention avec Monsieur Jean-Louis AUFRAY, tresseur de paille concernant l'utilisation d'un local appartenant à la commune en local commercial pour l'année 2018. Il propose également d'augmenter le montant de la redevance de 750,00 € à 800,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote par 2 « abstentions » 0 voix « contre » et 9 voix « pour » la proposition d'augmentation. Le montant de la redevance pour l'année 2018 est donc de 800,00 €. Le conseil municipal à l'unanimité des membres votants mandate Monsieur le Maire pour signer la convention.

6 – Convention avec le boulanger pour la pose d'un distributeur de pains :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'afin de pallier au manque de boulanger sur la commune il a été décidé d'installer un distributeur de pains sur la Place du Port à proximité de la boîte aux lettres qui sera en service 7 jours sur 7 et 24h/24 tout au long de l'année.

Il présente au conseil municipal la convention entre Mr BERGEY Patrick, boulanger à Cadouin et la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants prend acte des termes de cette convention et mandate Monsieur le Maire pour la signer.

7 – Demande de fermeture d'un compteur d'eau :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier de Mme Marie ITARTE dans lequel elle demande la fermeture de son compteur d'eau suite à son déménagement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte la fermeture de ce compteur d'eau moyennant la somme de 100,00 € selon la délibération du conseil municipal du 25 mars 2010 toujours en vigueur à ce jour.

8 – Fuites sur la canalisation de compteur d'eau :

Mme Josiane JOUBERT, Mr François LECOURT ET Mr Marc LETELLIER ont adressé à la mairie la facture de réparation de la canalisation de leur compteur d'eau suite à une fuite sur cette dernière. Ils demandent une réduction de leur facture d'eau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte qu'une réduction soit appliquée sur les factures d'eau de Mme JOUBERT, Mrs LECOURT et LETELLIER en fonction du calcul suivant la délibération du 23 juin 2015 toujours en vigueur à ce jour.

9 – Parcours emploi compétences (PEC) :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier de Mme la Préfète concernant la mise en œuvre du dispositif « parcours emploi compétence ». Ce dispositif remplace le contrat aidé CUI-CAE depuis le 1^{er} janvier 2018. Celui-ci est recentré sur le seul objectif d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi. La prescription des PEC est donc conditionnée à un engagement de l'employeur portant sur une formation et un accompagnement effectifs du bénéficiaire de l'aide. Un entretien tripartite entre le prescripteur, l'employeur et le futur salarié permettra de formaliser cet engagement et de décliner les compétences que le poste doit conduire à acquérir.

Monsieur le Maire doit se rendre à une réunion concernant ce dispositif le 20 mars 2018 à Bergerac.

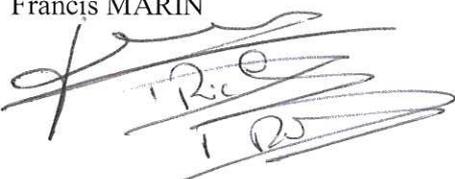
Informations diverses :

Mme Perrine DHESDIN étant encore en arrêt de maladie jusqu'au 16 mars 2018, Mme Emmanuelle DUMORTIER va la remplacer au moins jusqu'à cette date.

Un point a été fait sur les travaux du parking Dollé.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme MIFSUD propose toujours d'acheter le bâtiment restaurant « Garden Party ». Elle viendra lors de la prochaine réunion de travail pour exposer son projet.

Le secrétaire de séance
Francis MARIN



Le Maire,
Jean-Claude HÉME

